

Relevé de Conclusions du Conseil de la Recherche du 7 juillet 2022

Le sept juillet deux-mille vingt-deux à 9 heures 30, les membres du Conseil de la Recherche (CoR) se sont réunis salle Nicole Cleuet – Bâtiment Matisse.

Le Conseil de la Recherche est présidé par M. Eric MARKIEWICZ, Vice-Président Recherche de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF) représentant du Président, et M. Christian MICHEL-DANSAC est nommé secrétaire.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés qui laisse apparaître un total de 14 membres présents et 10 membres représentés.

Le quorum des membres présents et représentés étant atteint, le Vice-président déclare que le Conseil de la Recherche est régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

Le Vice-président rappelle l'ordre du jour modifié qui est le suivant :

- Approbation du relevé de décisions de la séance du 09 juin 2022
- Avis sur les demandes de subvention auprès du Conseil Régional Hauts-de-France :
 - ✓ Projet IncluDigit (Inclusive Digital Twin) -Etude de faisabilité d'un jumeau numérique inclusif pour l'industrie de l'habillement du futur au titre du dispositif STIMuIE Volet Recherche Exploratoire ;
 - ✓ Projet CORTESE —Coexistence intelligente dans les Réseaux sans fil des Technologies de communication pour la SEcurité au titre du dispositif STIMUIE Volet Recherche Partenariale-STIP ;
 - ✓ Colloque : « Humanités Numériques : des Usages du numériques à l'hyperhumain II Intelligence Artificielle et Création » au titre du dispositif VALORIS MSPA.
- Avis sur le tableau des contrats et conventions signés ou en cours de signature
- Questions diverses :
 - ✓ Délibération Projet Chaire TEC-LOGd validant le titulaire de la chaire ;
 - ✓ Autorisation heures d'enseignement doctorants dès la 1ère année sous conditions ;
 - ✓ Présentation Axe 3 du Schéma directeur DDRS.

Présidence
du CoR M. Eric MARKIEWICZ, Vice-président du Conseil de la Recherche

Présents : **14**

Collège 1 avec voix délibérative : M. ASSAAD, M. DOGHECHE, M. KOLSKI, M. LAURO, Mme RIVENQ,
Mme SANTINELLI-FOLTZ

Collège 2 avec voix délibérative : M. BECHET, Mme CHEHAMI, M. LETENEUR, Mme RAHMOUN

Collège 3 avec voix délibérative : M. DELILLE, M. LIPPERT, M. SIMON

Collège 4 avec voix délibérative :

Collège 5 avec voix délibérative : Mme GONDY

Membres de droit sans voix
délibérative

Invités sans voix délibérative : Mme TRUFFERT, M. MICHEL-DANSAC

Ont donné pouvoir : **10**
Mme BARBAFIERI à Mme SANTINELLI-FOLTZ
M. JENOT à M. LAURO
M. POPIEUL à M. KOLSKI
Mme REY à Mme RAHMOUN
M. DEFOORT à M. DOGECHE
M. DEQUIDT à M. DELILLE
M. HEBBAR à Mme CHEHAMI
M. JUNOT à M. LIPPERT
Mme THILLIEZ à M. BECHET
Mme DRAUX à M. SIMON

Excusés :
M. ARTIBA,
Mme BARBAFIERI, Mme DUBAR, M. JENOT, M. POPIEUL,
M. DEFOORT, M. DEQUIDT, Mme FRIANT-KESSLER, M. HEBBAR,
M. JUNOT, Mme REY, Mme THILLIEZ
Mme DRAUX,
Mme GIARD, Représentant Région HdF, M. J. MULLER, M.
WAUTIER, M. GUEGEN, Mme LEONE,
M. DULION, Mme BOURGERY
M. STANIEK, M. VAGANAY, M. DE LA BOURDONNAYE

Approbation du relevé de décisions de la séance du 9 juin 2022

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur le relevé de conclusions du Conseil de la Recherche du 9 juin 2022.

En l'absence de remarques, le Vice-président propose aux membres du CoR d'approuver ce relevé de conclusions.

Les membres du Conseil de la Recherche décident d'approuver le relevé de conclusions du Conseil de la Recherche du 9 juin 2022 à l'unanimité des voix exprimées des présents et représentés.

Avis sur les demandes de subvention auprès du Conseil Régional Hauts-de France :

Projet CORTESE —Coexistence intelligente dans les Réseaux sans fil des Technologies de communication pour la Sécurité au titre du dispositif STIMUIE Volet Recherche Partenariale-STIP

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche invite le représentant du coordinateur du projet à présenter le projet CORTESE.

Le projet CORTESE doit permettre d'avancer dans la recherche des méthodes basées sur une Intelligence Artificielle (IA) durable qui puisse automatiser la sélection de la technologie de communication dans les réseaux de véhicules. Le coordinateur du projet est le Centre INRIA Lille-Nord Europe. Le budget total est de 244.832€ et la demande d'aide de 195.232€ pour l'ensemble du consortium dont 84.000€ pour l'UPHF.

Les objectifs du projet sont :

- Améliorer les performances en termes de latence des communications ;
- Améliorer la fiabilité des communications (le maximum de paquets délivrés) ;
- Réduire l'empreinte énergétique du système de communication ;
- Garantir une robustesse accrue en face des cyber attaques.

Après avoir demandé des précisions sur la contribution du projet à la réduction des impacts sur l'environnement et évoqué l'existence de technologies moins consommatrice d'énergie comme la lumière, le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur la demande d'aide au titre du projet CORTESE.

En l'absence d'autres remarques, le Vice-président propose aux membres du CoR d'adopter un avis favorable sur cette demande du LAMIH.

Les membres du Conseil de la Recherche, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable, à l'unanimité des présents et représentés, sur la demande du LAMIH au titre du projet CORTESE, qui leur est présentée.

Projet IncluDigit (Inclusive Digital Twin) -Etude de faisabilité d'un jumeau numérique inclusif pour l'industrie de l'habillement du futur au titre du dispositif STIMuIE Volet Recherche Exploratoire

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche invite, en l'absence excusée du responsable scientifique du projet, le directeur de la Direction de la Recherche et de la Valorisation à présenter le

projet IncluDigit (Inclusive Digital Twin) -Etude de faisabilité d'un jumeau numérique inclusif pour l'industrie de l'habillement du futur au titre du dispositif STIMuIE Volet Recherche Exploratoire.

Le projet est une candidature au titre de l'appel à projet STIMuIE de la Région Hauts de France (STIR).

Le projet est une étude de faisabilité d'un compagnonnage par jumeau numérique des opérateurs en confection. Jumeau numérique pour la numérisation d'une machine à coudre industrielle et intégration des principes d'inclusion humains-systèmes permettant la prise en compte de la variabilité des utilisateurs en développant 4 axes de compétences : coopération ; compétition ; apprentissage ; pédagogie.

Le consortium de ce projet exploratoire est composé de 2 laboratoires (Gemtex-ENSAIT, coordinateur, LAMIH-UPHF). Le coût total du projet est de 52.500€. L'aide demandée est de 42.000 € dont 750€ pour le LAMIH.

Après avoir rappelé que l'apport du LAMIH via les cotisations du GIS GRAISyHM ne pourra se faire qu'à titre exceptionnel et le savoir-faire du département d'automatique en matière d'interaction homme-machine, le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur la demande d'aide au titre du projet IncluDigit auquel participe le LAMIH.

En l'absence de remarques, le Vice-président propose aux membres du CoR d'adopter un avis favorable sur cette demande du LAMIH.

Les membres du Conseil de la Recherche, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable, à l'unanimité des présents et représentés, sur la demande du LAMIH au titre du projet IncluDigit, qui leur a été présentée.

Colloque « Humanités Numériques : des Usages du numériques à l'hyperhumain II Intelligence Artificielle et Création » au titre du dispositif VALORIS MSPA

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche invite le responsable scientifique du projet à présenter la demande de soutien pour l'organisation du Colloque « Humanités Numériques : des Usages du numériques à l'hyperhumain II Intelligence Artificielle et Création » au titre du dispositif VALORIS MSPA.

Ce colloque est la seconde édition. La 1^{ère} édition s'est tenue au dernier trimestre 2021.

L'objet de ce deuxième colloque Humanités Numériques est d'examiner à partir de l'héritage de l'humanisme, en tant que mouvement et courant de pensée issu de la Renaissance, les usages du numériques dans le processus d'une redéfinition de l'Humain et de l'Humanisme en se recentrant sur la relation entre IA et création littéraire et artistique. IA et paradigme de la création littéraire et artistique.

Le Colloque s'intéressera, notamment :

- ✓ À la dimension machinique de l'œuvre (generative) ;
- ✓ Au processus de création (ADN artistique et deep learning) ;
- ✓ À l'œuvre instaurée dans des métavers ;
- ✓ Au rapport entre œuvre et auteur (substitué par la machine) ;
- ✓ Aux modalités de réception de l'œuvre (immersion) ;
- ✓ Aux approches esthétiques et éthique des œuvres littéraires et artistiques (IA).

Le budget du colloque est de 8.280. L'aide demandée est de 1.500€.

Après avoir rappelé l'importance de ce type de colloque pour la compréhension de tous sur ces enjeux et demandé des précisions relatives aux invités et aux intervenants, le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur la demande d'aide au titre de ce Colloque du LARSH.

En l'absence de remarques, le Vice-président propose aux membres du CoR d'adopter un avis favorable sur cette demande du LARSH.

Les membres du Conseil de la Recherche, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable, à l'unanimité des présents et représentés, sur la demande du LARSH au titre du Colloque « Humanités Numériques », qui leur a été présentée.

Avis sur le tableau des contrats et conventions signés ou en cours de signature

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche invite le Directeur de la Direction de la Recherche et de la Valorisation à présenter le tableau des contrats et conventions signés ou en cours de signature.

Ce tableau, présenté à chaque CoR, synthétise les contrats et conventions de recherche signés ou en cours de signature, aux niveaux régional et national, et également européen et international.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur le tableau des contrats et conventions signés ou en cours de signature.

En l'absence de remarques, le Vice-président propose aux membres du CoR d'adopter un avis favorable sur ce tableau.

Les membres du Conseil de la Recherche, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable, à l'unanimité des présents et représentés, sur le tableau des contrats de recherche et conventions de financement de projets régionaux, inter-régionaux, nationaux et internationaux, signés et en cours de signature, qui leur a été présenté.

Questions diverses :

Avis sur le recrutement du titulaire et de l'équipe d'expert de la Chaire d'excellence du Conseil Régional Hauts-de-France

Le Conseil de la Recherche du 12 novembre 2020 a adopté un avis favorable pour le dépôt du projet « Transportation, the Circular Economy, and Sustainable Supply Chains/Transport, Economie Circulaire et Chaines Logistiques Durables (TEC-LOG) » au titre du dispositif STaRS - Appel à projets "Chaire d'excellence" du Conseil Régional Hauts-de-France, projet articulé autour du titulaire de la Chaire d'excellence le Pr. Joseph SARKIS et l'équipe d'expert qui sera mobilisée.

A la suite du processus d'évaluation engagé pour l'expertise de la candidature déposé par l'Université en décembre 2020, les services de la Région Hauts-de-France ont formulé une demande de complément d'informations.

Le Conseil de la Recherche du 14 octobre 2021 a adopté un avis favorable pour le dépôt du complément d'information du projet « Transportation, the Circular Economy, and Sustainable Supply Chains/Transport, Economie Circulaire et Chaines Logistiques Durables (TEC-LOG) » au titre du dispositif STaRS - Appel à projets "Chaire d'excellence" du Conseil Régional Hauts-de-France, projet identifiant clairement le titulaire de la Chaire d'excellence le Pr. Joseph SARKIS et l'équipe d'experts.

Depuis, l'Université a reçu l'arrêté de la Région Hauts-de-France N°22000955 relatif au financement de la Chaire d'excellence TEC-LOGd au titre du Dispositif STaRS — Soutien à l'accueil de Talents de la Recherche Scientifique — Volet Chaires, ainsi que la convention de financement de la Communauté d'Agglomération de Cambrai pour le projet de Chaire d'Excellence TEC-LOGd.

Pour permettre le recrutement du titulaire de la Chaire le Pr Joseph SARKIS, ainsi que M. Kannan Govindan (domaine d'expertise : Dynamique de la gestion de la chaîne d'approvisionnement), M. Angappa Gunasekaran (domaine d'expertise : la Mesure et les indicateurs de la chaîne d'approvisionnement verte), MM. Stephan Seuring et Quanyan Zhu (domaine d'expertise : Gestion

durable de la chaîne d'approvisionnement), tous membres de l'équipe d'experts, il est demandé aux membres de Conseil de la Recherche, en l'absence de Comité de Sélection, de confirmer la sélection au titre de l'équipe de la chaire, du Pr Joseph SARKIS, sommité internationale, en tant que titulaire de la Chaire d'Excellence TEC-LOGd, et MM. Kannan Govindan, Angappa Gunasekaran, Stephan Seuring et Quanyan Zhu en tant qu'expert membre de l'équipe de la Chaire.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur la sélection du titulaire et des 4 experts de la Chaire d'Excellence TEC-LOGd.

En l'absence de remarques, le Vice-président propose aux membres du CoR d'adopter un avis favorable sur cette sélection du titulaire et des 4 experts de la Chaire d'Excellence TEC-LOGd.

Les membres du Conseil de la Recherche, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable, à l'unanimité des présents et représentés, sur la sélection du titulaire et des 4 experts de la Chaire d'Excellence TEC-LOGd. Est établi ce jour une délibération qui sera proposée à la signature du Président de l'UPHF.

Autorisation heures d'enseignement doctorants dès la 1ère année sous conditions

Il était d'usage de ne pas autoriser les doctorants en première année de thèse, sauf cas exceptionnel (Normalien, Capécien et Agrégé stagiaire) à faire des enseignements. Seuls les doctorants en deuxième et troisième année peuvent, après acceptation de la direction de thèse et du laboratoire et avec un financement de la composante de formation, faire des heures d'enseignements dans la limite de 64 heures équivalent travaux dirigés.

Aucune décision n'avait été formellement prise dans les instances de l'Université en ce sens.

L'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat l'autorise.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche propose de se mettre en conformité avec l'arrêté, en autorisant les doctorants et doctorantes en première année de thèse, mais à condition que la direction de thèse et la direction du laboratoire émettent un avis favorable.

En l'absence de remarques, le Vice-président propose aux membres du CoR d'autoriser les doctorants en 1ère année de thèse d'effectuer des heures d'enseignement dans les mêmes conditions que leurs collègues de deuxième et troisième année et adopter la procédure en vigueur de demande d'autorisation d'heures d'enseignements des doctorants contractuels également pour les doctorants en première année.

Les membres du Conseil de la Recherche, après avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable à cette proposition, à l'unanimité des présents et représentés.

Présentation de l'Axe 3 du Schéma Directeur DDRS

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche invite la Chargée de missions en charge du Volet Recherche du Schéma Directeur Pluriannuel Développement Durable et Responsabilité sociétale à présenter l'axe 3 du SDP DDRS.

La présentation, ainsi que les fiches actions sont annexés au présent relevé de conclusion.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur l'Axe3 du SDP DDRS "Recherche et Innovation".

En l'absence de remarques, le Vice-président propose aux membres du CoR d'adopter un avis favorable sur l'Axe3 du SDP DDRS "Recherche et Innovation".

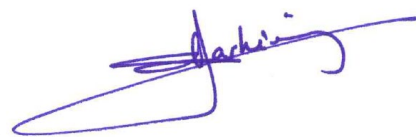
Les membres du Conseil de la Recherche, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable, à l'Axe3 du SDP DDRS "Recherche et Innovation", qui leur a été présenté.

En l'absence d'autres questions, l'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures trente.

Est dressé le présent relevé de conclusions du Conseil de la Recherche, qui s'est tenu le sept juillet deux-mille vingt-deux, signé par le Vice-président en charge de la recherche de l'Université Polytechnique Hauts-de-France, président de séance.

Valenciennes, le 8 juillet 2022

Le Vice-président du Conseil de la Recherche de l'Université Polytechnique Hauts-de-France,



Prof. Eric MARKIEWICZ